

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE POUZAUGES
30 Place de l'Eglise
85 700 POUZAUGES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020**

AVENCIA SYGEC AUDIT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

38, avenue de Lattre de Tassigny
B.P. 92
85111 CHANTONNAY CEDEX

J. SELLIER

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE POUZAUGES
30 Place de l'Eglise
85 700 POUZAUGES**

---o0o---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2020

---o0o---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

---o0o---

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 novembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les

principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents présentés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à CHANTONNAY

Le 14 mai 2021

AVENCIA SYGEC AUDIT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest
Atlantique

38, avenue de Lattre de Tassigny
B.P. 92

85111 CHANTONNAY CEDEX



J. SELLIER

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest
Atlantique

Compte de résultat

VOISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/20	31/12/19	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises	22 994	28 382	-5 388	-18,98
Production vendue	18 621	53 455	-34 834	-65,17
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	153 150	1 106	152 044	NS
Reprises et Transferts de charge	1 788	3 383	-1 596	-47,16
Cotisations	9 080		9 080	
Autres produits		960	-960	-100,00
Produits d'exploitation	205 633	87 286	118 347	135,58
Achats de marchandises	17 644	21 662	-4 019	-18,55
Variation de stock de marchandises	2 042	-9	2 051	NS
Achats de matières premières	2 050	9 159	-7 110	-77,62
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	43 659	46 498	-2 839	-6,11
Impôts et taxes	1 925	1 380	544	39,42
Salaires et Traitements	120 357	117 891	2 466	2,09
Charges sociales	18 790	32 643	-13 853	-42,44
Amortissements et provisions	1 419	308	1 111	361,15
Autres charges	1	431	-430	-99,74
Charges d'exploitation	207 886	229 965	-22 079	-9,60
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 253	-142 679	140 426	98,42
Opérations faites en commun				
Produits financiers	141	191	-50	-26,17
Charges financières	66	88	-22	-25,05
Résultat financier	75	103	-28	-27,12
RESULTAT COURANT	-2 178	-142 576	140 397	98,47
Produits exceptionnels		152 650	-152 650	-100,00
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel		152 650	-152 650	-100,00
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 178	10 074	-12 253	-121,62

Bilan actif

VISE PAR LE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14 009	5 993	8 016	1 690
Immobilisations financières	154		154	152
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 163	5 993	8 169	1 842
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	3 506		3 506	5 548
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	792		792	3 340
Autres	540		540	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	30 871		30 871	55 001
Caisse	295		295	382
TOTAL ACTIF CIRCULANT	36 004		36 004	64 271
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 745		1 745	1 360
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	1 745		1 745	1 360
TOTAL GENERAL	51 911	5 993	45 918	67 473

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

VISE PAR LE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	19 741	9 667
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 178	10 074
Situation nette (sous-total)	17 563	19 741
Total I	17 563	19 741
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 370	18 027
Dettes fiscales et sociales	14 390	25 545
Produits constatés d'avance	3 595	4 160
Total IV	28 355	47 732
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	45 918	67 473
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	28 355	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

WISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe 

VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

/// Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 30 janvier 2020, L'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 d'urgence sanitaire publique mondiale.

Les mesures de contrainte décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus COVID-19 emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

Conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes annuels :

Au niveau des charges, l'association a bénéficié d'une exonération de cotisations sociales patronales et d'aide au paiement d'un montant de 13 625 €

VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DE TOURISME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 45 918 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 2 178 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

/// Règles et méthodes comptables

WISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

6
 VISE PAR LE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels		2 001		2 001
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 265	5 744		12 009
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 265	7 745		14 009
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	152			154
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	152			154
ACTIF IMMOBILISE	6 417	7 745		14 163

VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 745		7 745
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 745		7 745
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels		324		324
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 574	1 095		5 669
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 574	1 419		5 993
ACTIF IMMOBILISE	4 574	1 419		5 993

Notes sur le bilan

Actif circulant

WISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 077 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	792	792	
Autres	540	540	
Charges constatées d'avance	1 745	1 745	
Total	3 077	3 077	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Organ.sociaux produits à recevoir	180
Total	180

Notes sur le bilan

Dettes

WISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 355 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 370	10 370		
Dettes fiscales et sociales	14 390	14 390		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	3 595	3 595		
Total	28 355	28 355		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	4 069
Total	4 069

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

WISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 745		
Total	1 745		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	3 595		
Total	3 595		